

Circuits de découverte des bornes armoriées du Mont Alta en Forêt d'Halatte

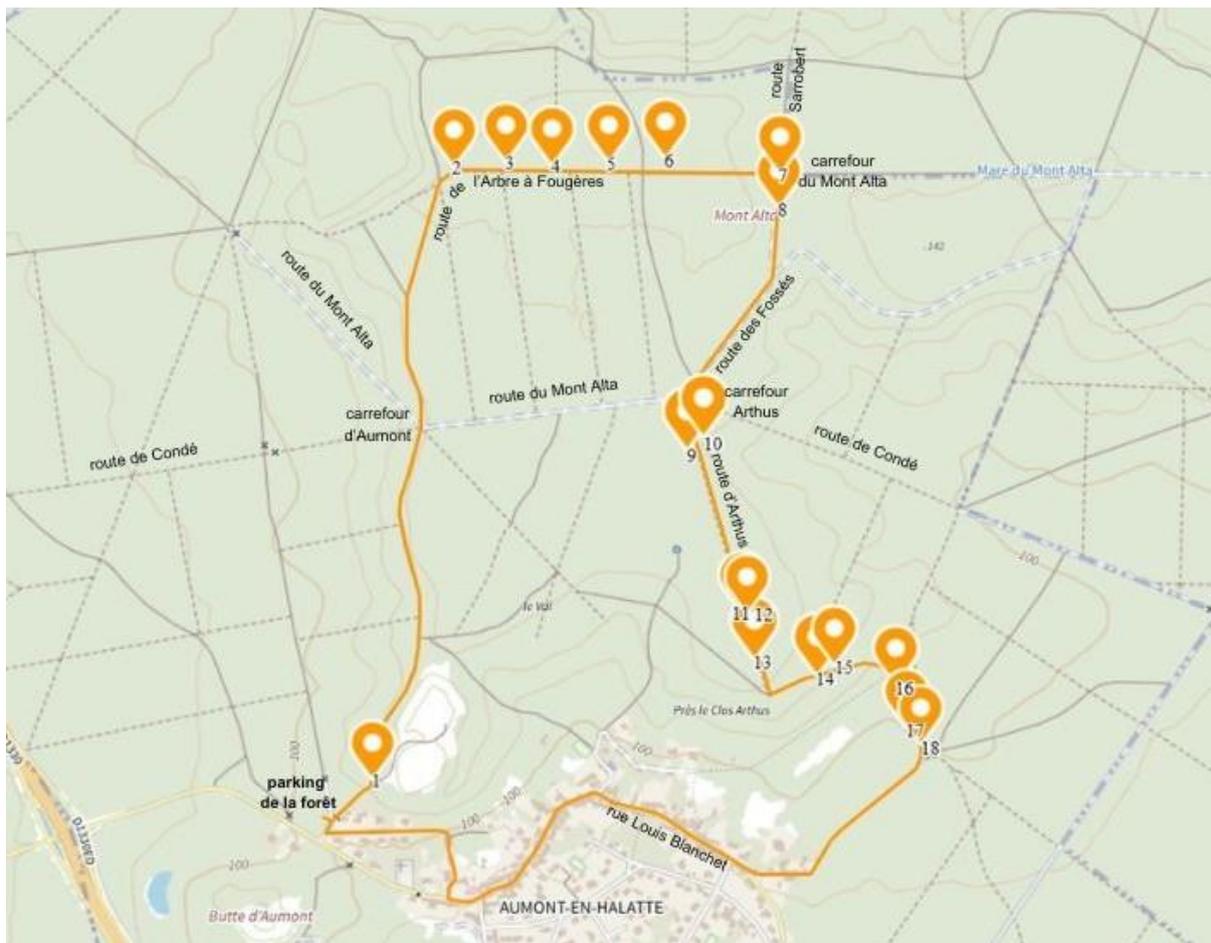
3-Circuit d'Aumont-en-Halatte



Ce circuit permet de découvrir 13 bornes armoriées, avec 7 armoiries différentes, mises en place en 1540 autour des bois du connétable Anne de Montmorency et du chapitre de Saint-Rieul de Senlis, 1 borne gravée et une base de borne cassée. Il permet aussi de voir une ancienne carrière de sable, un des poteaux de la forêt d'Halatte mis en place à partir du XVIIème siècle et les vestiges d'un ancien fossé.

Le début du circuit reprend en partie le circuit du Mont Alta.

- Départ :** Parking de la forêt, à gauche juste à l'entrée d'Aumont-en-Halatte en venant de la D330 (parking indiqué sur la carte IGN ou utiliser les coordonnées GPS : 49.2309398, 2.5463139)
- Durée :** 3 heures
- Distance :** 6,2 km
- Dénivelé :** 40m
- Nature des chemins :** 40% route carrossable
60% chemin de terre
dont 650m boueux.
- Difficulté :** Pour les bons randonneurs.
Le chemin d'accès nécessite d'être attentif à la carte.
La base de borne (2) peut être difficile à trouver. Ne pas y perdre de temps, ce n'est pas le point le plus intéressant.
Le chemin entre les points (6) et (7) peut être très boueux.
La route d'Arthus, qui descend du carrefour d'Arthus, est dégradée par l'exploitation forestière, boueuse et partiellement inondée sur 300m. Ensuite le chemin s'améliore mais encombré par la végétation est parsemé de grandes flaques d'eau.
Le chemin entre les points (15) et (16) peut être glissant.
- Points d'intérêts :** 14 bornes armoriées ou gravée, 1 poteau, l'entrée d'une carrière de sable et les vestiges d'un ancien fossé.



Détail du parcours

Prendre à l'entrée du parking, à droite du grand panneau en bois sur la forêt domaniale d'Halatte, la route de l'Arbre à Fougères qui monte vers le nord-est. Le chemin longe une ancienne carrière de sable dont l'entrée se trouve à 140m sur la droite.

1 Ancienne carrière de sable



Les zones de sable sont nombreuses sur l'ensemble des trois forêts Chantilly, Halatte et Ermenonville, la plus célèbre étant le site du parc d'attraction la Mer de Sable à Ermenonville. L'exploitation du sable, en particulier pour l'industrie du verre, et historiquement par Saint-Gobain, a été importante sur Aumont-en-Halatte mais est totalement arrêtée depuis la seconde guerre mondiale. Il reste quelques carrières encore en activité dans le nord-est de la forêt.

Poursuivre tout droit la route qui monte sur encore 760m jusqu'au carrefour d'Aumont, intersection avec la route de Condé et la route forestière du Mont Alta. Prendre la continuité de la route de l'Arbre à Fougères exactement en face, au même niveau (les deux routes à gauche descendent et celle de droite monte). 250m plus loin, au niveau de la fourche face à vous, laisser le chemin pour engins forestiers qui part sur la gauche et poursuivre tout droit, légèrement à droite. Continuer sur 300m jusqu'à une intersection avec un chemin qui vient de la gauche et une inflexion nette vers la droite. 20m après cette intersection, sur le bord du chemin à gauche, à la moitié du virage et à 3-4m du grillage, se trouve une base de borne.

2 Base de borne



Il s'agit de la base, partie enterrée, d'une borne à la jonction de trois parcelles, le Bois de la Livrée appartenant au connétable Anne de Montmorency, un bois du roi et un bois de l'évêque de Senlis.

La coupe qui affleure à peine de quelques cm au-dessus du sol montre le démarrage des faces qui devaient présenter les armoiries des propriétaires des parcelles. Les causes et la date de la destruction de cette borne ne sont pas connues. En revanche, la base étant bien ancrée dans le sol, il s'agit d'une destruction volontaire et sans rapport avec l'exploitation forestière. Dans quel but : faire disparaître des marques de l'ancien régime, découper pour conserver à un autre endroit un exemple de borne armoriée... ?

Poursuivre la route de l'Arbre à Fougères sur 100m. La borne est le long du chemin à gauche.

3 Borne armoriée à 2 faces, 2 armoiries



Cette borne est la plus remarquable et la plus facile à trouver de la forêt.

Comme les deux bornes suivantes, elle présente d'un côté les armoiries du roi de France et de l'autre celle du connétable Anne de Montmorency, avec ici la date de 1540 côté roi de France.

Cette borne n'est pas bien positionnée. Normalement les armoiries d'un propriétaire font face à son terrain et le dessus de la borne indique la limite de parcelle. Ici, grossièrement, la droite du chemin est au connétable et la gauche au roi. Or la borne est perpendiculaire au chemin. Il est probable que cette borne ait servi de repère pour le tracé des routes pour les besoins de la chasse au XVIIème et XVIIIème siècles. Déterrée ensuite pour ne pas gêner, elle aurait été remise en place le long du chemin, mais sans respecter son orientation. Une photo de 1905 montre la borne dans sa totalité, hors du sol.

Poursuivre la route de l'Arbre à Fougères sur 90m. La borne est sur la gauche, à 3m du chemin.

4 Borne armoriée à 2 faces, 2 armoiries



Cette borne était déterrée et couchée sur le sol. Elle a fait l'objet d'une remise en place lors de la campagne de redressement des bornes en novembre 2023, réalisée grâce à la Société d'Histoire et d'Archéologie de Senlis et au soutien financier du Rotary Club de Senlis. Sa position a préalablement été définie par un géomètre en prenant en compte les autres bornes. On voit bien aujourd'hui l'alignement des quatre bornes qui se suivent.

La borne présente au sud, face au bois qu'il a fait borner en 1540, le Bois de la Livrée, les armoiries du connétable Anne de Montmorency et la date. Au nord, face au Bois du Roi, ce sont les armoiries du roi de France : écusson avec trois fleurs de lys, surmonté de la couronne royale. Cet écusson aux trois fleurs de lys est souvent réutilisé par les villes royales ou les établissements religieux fondés par un roi.

Poursuivre la route de l'Arbre à Fougères sur 110m. La borne est sur la gauche, à 20m du chemin.

5 Borne armoriée à 2 faces, 2 armoiries



Cette borne, dans sa position d'origine, présente les armoiries du roi de France et la date en face nord et celles du connétable Anne de Montmorency au sud. L'angle nord-ouest de la borne a été cassée avant la gravure, car les armoiries royales sont décentrées et réduites pour tenir sur la partie plane. Les armoiries du connétable Anne de Montmorency sont constituées d'un écartelé de 4 fois 4 alérions (petits aigles utilisés en héraldique) commémorant des victoires des Montmorency ; au-dessus de l'écu, un tortil, la couronne de baron, titre d'Anne de Montmorency en 1540 ; autour de l'écu, le collier de l'ordre de Saint-Michel, coquilles entrelacées et médaillon de l'Archange Saint Michel terrassant le dragon. Enfin, de part et d'autre, le glaive de connétable de France, reconnaissable aux fleurs de lys sur le pommeau. Anne de Montmorency est nommé connétable de France par François Ier en 1538.

Poursuivre la route de l'Arbre à Fougères sur 120m. La borne est sur la gauche, à 25m du chemin.

6 Borne armoriée à 3 faces, 3 armoiries



La borne est à la jonction de trois parcelles. On reconnaît les armoiries du connétable de Montmorency et du roi de France. La troisième face présente un écusson contenant « Le Morel » écrit en gothique. Cela fait référence à Jean ou Jehan Morel, lieutenant du baillage de Senlis en 1540 (« Le » pour « Je »). Le Bois Morel, dont nous verrons d'autres bornes, est le bois du baillage de la ville. Le dessus de la borne indique, en relief, les limites de parcelles. C'est nettement visible quand il s'agit de la jonction de plusieurs parcelles comme ici, mais c'est aussi le cas quand il y a une inflexion dans la limite de parcelle. Cette caractéristique est exceptionnelle en France. Cette borne avait été déterrée et couchée sur le sol. Elle a aussi fait l'objet d'une remise en place lors de la campagne de redressement des bornes fin 2023.

Poursuivre la route de l'Arbre à Fougères sur 230m jusqu'au carrefour du Mont Alta.

7 Poteau du Mont Alta



Le Mont Alta est la colline sur laquelle nous nous trouvons, à 142m d'altitude, et dont le nom est associé à celui de la forêt d'Halatte. Le carrefour est à l'intersection de la route de l'Arbre à Fougères et de la route Sarrobert. Il n'est pas au point culminant car nous ne sommes qu'à 139m. Le poteau du Mont Alta, qui figure bien dans l'Etat des Forests de 1733, avait disparu. Un nouveau poteau, réalisé à l'identique de l'ancien, a récemment été mis en place par l'APTF, Association des Poteaux des Trois Forêts, qui s'occupe de l'entretien, la rénovation et la sauvegarde de ces poteaux historiques sur les trois forêts de Chantilly, Halatte et Ermenonville.

Prendre la route Sarrobert sur la droite, vers le carrefour Arthus au sud. La borne suivante est le long du chemin à gauche, à 60 m du poteau du Mont Alta.

8 Borne gravée



Cette borne, et la suivante, marquent la limite est du Bois Morel, dont nous avons vu la première borne de la limite ouest avec le bois du connétable. Il ne s'agit pas ici de la série des bornes armoriées de 1540, mais de bornes identifiées par des lettres, donc simplement gravées. Sur son bord est, le Bois Morel est limitrophe d'un bois de l'abbaye Saint-Vincent de Senlis. Cette borne est gravée aux lettres RSV qui signifient Religieux de Saint-Vincent.

Il n'y a pas de date gravée, ni de document conservé relatif à ce bornage très différent de celui de 1540, mais il est probable, par analogie à d'autres bornes, qu'elle date du XVII^{ème} siècle.

L'opération de redressage des bornes de novembre 2023 ne concernait que les bornes armoriées. Une autre campagne devra être entreprise pour celles-ci.

Poursuivre la route Sarrobert sur 140m jusqu'à l'intersection avec la route des Fossés qui vient de la gauche, route carrossable. Après cette intersection, poursuivre vers le sud sur 340m jusqu'au carrefour Arthus. Au carrefour, prendre en face, toujours vers le sud, la route d'Arthus qui descend. Le chemin est dégradé, partiellement inondé et boueux sur environ 300m. A 100m du carrefour, prendre le layon à droite, à « 2 heures ». S'engager dans le layon sur 15m, une borne armoriée est à 10m sur la droite.

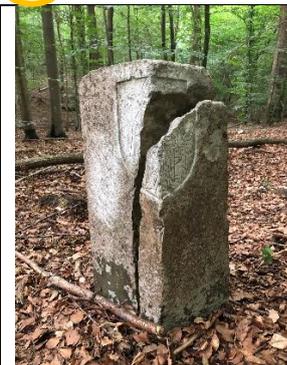
9 Borne armoriée à 3 faces, 2 armoiries



Il s'agit d'une borne angulaire, dans l'alignement de la borne précédente. Le relief sur le dessus de la borne dessine la limite de la parcelle qui prend un angle de plus de 90° vers le sud. Le bois du chapitre de Saint Rieul englobe, en quelque sorte, le bois de la paroisse d'Aumont-en-Halatte. Les armoiries du chapitre de Saint-Rieul sont répétées à l'identique sur chacune des deux faces nord et sud-est, cette dernière avec la date 1540. Les armoiries d'Aumont-en-Halatte, représentant le saint patron de la commune, Saint Gervais, sont cette fois dans un écusson, sur la face ouest, à l'intérieur de l'angle dessiné par la borne.

Revenir sur la route d'Arthus. Presque au niveau de la jonction avec ce layon, de l'autre côté du chemin sur la gauche, à 15m du bord du chemin, se trouve une autre borne.

10 Borne armoriée à 3 faces, 3 armoiries



Même si ces deux bornes sont à peine espacées de 50m et visibles l'une de l'autre, elles ne font pas partie de la même ligne de limite de parcelle. Cette borne est à la jonction des trois parcelles du chapitre de Saint-Rieul, de l'évêché de Senlis et du baillage de Senlis, le bois Morel. C'est sur cette borne que se termine le Bois Morel au sud. Les armoiries du chapitre de Saint-Rieul sont à cheval sur les faces ouest et sud, en angle droit. Elles font face aux armoiries du chapitre de Saint-Rieul de la borne précédente : nous sommes ici à un étranglement de la parcelle qui a vaguement la forme d'un 8.

La borne a été fendue sur toute sa hauteur, probablement par le gel, avec un morceau manquant au niveau des armoiries du chapitre de Saint-Rieul. Même si la fracture est ancienne, compte-tenu de l'état de la pierre, une restauration sera nécessaire pour éviter une dégradation plus importante.

Poursuivre la route d'Arthus dont l'état s'améliore au bout de 200m. Après 350m de descente, une grande flaque d'eau barre complètement le chemin. La borne est dans les taillis sur la droite, à 3m du chemin.

11 Borne armoriée à 3 faces, 3 armoiries



On arrive à la limite du Bois de Fosses, deuxième bois du connétable borné également en 1540. Cette borne, comme indiqué par son relief supérieur, est à la jonction des trois parcelles du connétable, du chapitre de Saint-Rieul (un autre bois que celui que nous venons de quitter, plus petit) et de la famille Romain, une des rares familles laïques à posséder des parcelles de bois en forêt d'Halatte. La borne est de forme atypique : elle est étonnamment large sur sa face nord et relativement peu épaisse. Les armoiries de la face nord sont celles de Louis de Romain, seigneur de Betz et de Sauveterre : *écartelé de gueules à une tour d'or et de sable à un lion rampant d'argent*. Cette face a sa partie supérieure gauche cassée, mais cela a eu lieu avant la gravure car les armoiries et la date sont décentrées vers la droite pour tenir compte de cette partie manquante.

Revenir sur le chemin et s'engager dans le sous-bois par le sentier sur la gauche, juste devant la mare, et qui permet de la contourner.

12 Ancien fossé



En rentrant dans le sous-bois, on découvre un fossé rectiligne, dans le prolongement de la grande largeur de la borne. Au Moyen-Age, les délimitations des parcelles forestières étaient souvent faites par un fossé et un talus constitué des remblais du fossé tous mis du même côté. En l'absence de routes en forêt, ces fossés pouvaient être utilisés pour se déplacer. Lors de l'implantation des bornes en 1540, elles ont été placées sur le talus. Il est assez remarquable de découvrir ce fossé, vieux de plus de 500 ans, probablement plus ancien que les bornes, qui n'a pas disparu malgré l'exploitation forestière.

Poursuivre le sentier en sous-bois qui contourne la mare et revenir sur la route d'Arthus. La borne suivante est 100m plus bas, dans les taillis sur la droite, à 6m du chemin.

13 Borne armoriée à 2 faces, 2 armoiries



Cette borne matérialise la séparation entre le Bois de Fosses du connétable de Montmorency, du côté du chemin, et un bois du chapitre de Saint-Rieul, le plus petit, nommé « au-dessus d'Aumont ». Elle est alignée sur l'axe sud de la précédente borne, et la limite de parcelle se poursuit encore 110m plus bas pour ensuite bifurquer vers l'est.

Poursuivre la route d'Arthus jusqu'à l'intersection à 60m Prendre à droite et poursuivre la descente sur 100m. La borne est à 2m à droite du chemin.

14 Borne armoriée à 2 faces, une seule armoirie



Cette borne présente les armoiries du connétable sur sa face nord, visible du chemin, et un écusson vide sur la face sud, car il ne s'agit pas d'une parcelle forestière, mais du territoire de la commune d'Aumont-en Halatte.

Cette borne était posée sur le sol le long du chemin, en dehors de l'alignement des autres bornes. Lors de l'opération de remise en place des bornes en novembre 2023, les relevés ont montré qu'elle aurait dû se situer sur le chemin actuel. Il est possible qu'elle ait servi de repère au moment du tracé des routes en forêt aux XVIIe-XVIIIe siècles pour les besoins de la chasse, puis ait ensuite été enlevée et déposée au bord du chemin. Elle a donc été réimplantée au plus près, mais c'est la seule à ne pas avoir pu être remise exactement à son emplacement d'origine.

Continuer à descendre de 20m. On voit la borne sur la gauche, en hauteur, à 10m du chemin.

15 Borne armoriée à 2 faces, une seule armoirie



En passant l'alignement entre cette borne et la précédente, nous sommes sortis du Bois de Fosses du connétable, et c'est donc la face de la borne présentant un écusson vide que nous pouvons voir. La face nord, orientée vers le Bois de Fosses, porte les armoiries du connétable et la date de 1540. La ligne tracée par les bornes est aujourd'hui encore la limite entre la forêt au nord, et le cadastre de la commune d'Aumont-en-Halatte au sud, même si cette partie-là est boisée. Cette borne, dans la pente à flanc du Mont Alta, était couchée et en partie enfouie dans la terre du fait de l'écoulement de l'eau. Lors de la campagne de redressement des bornes en novembre 2023, elle a été entièrement dégagée et remise en place exactement au même emplacement après avoir comblé le trou causé par l'érosion.

Poursuivre la descente sur 130m jusqu'à l'intersection. Attention, le chemin en pente est boueux donc glissant. Prendre le chemin en face, très légèrement sur la droite, qui longe le mur. La borne est 10m plus loin, sur la droite du chemin.

16 Borne armoriée à 2 faces, une seule armoirie



Cette borne est différente de la précédente, plus droite : nouvelle preuve que plusieurs ateliers ont travaillé à la réalisation de ces bornes pour satisfaire une demande importante sur une période de temps courte.

Elle présente sur la face à l'opposé du chemin la date de 1540 et les armoiries du connétable Anne de Montmorency. Sur l'autre face, l'écusson est vide.

Cette borne était fortement penchée et a fait partie de la campagne de redressement des bornes armoriées réalisée en novembre 2023, et qui a permis de la voir aujourd'hui dans sa position d'origine.

Longer le mur vers le sud sur 90m. La borne est sur la droite, le long du mur.

17 Borne armoriée à 2 faces, une seule armoirie



Le relief supérieur de la borne dessine la limite de la parcelle qui prend un angle de 30° vers le sud-est.

La face le long du mur présente un écusson vide, comme les précédentes, et celle face au chemin affiche la date de 1540 et les armoiries du connétable Anne de Montmorency.

Comme on le voit par la marque sur la borne, celle-ci était partiellement enterrée, du fait probable d'un enfoncement et surtout de la terre apportée par les eaux d'écoulement. Elle a été dégagée lors de la campagne de redressement de novembre 2023 pour que les armoiries du connétable puissent être entièrement visibles.

Revenir sur le chemin et continuer 40m vers le sud en longeant le mur qui tourne vers la droite. La borne est le long du mur, au niveau de l'angle du mur.

18 Borne armoriée à 4 faces, 3 armoiries



Cette borne, qui termine ce circuit en forêt, est exceptionnelle. C'est la seule à la jonction de 4 parcelles, comme le montre le relief sur le dessus de la borne. Les armoiries des propriétaires font face à leur parcelle. On retrouve au sud-ouest la face nue de la commune d'Aumont-en Halatte (il n'y a même plus trace d'écusson), au nord-ouest les armoiries du connétable Anne de Montmorency, le Bois de Fosses, et au sud celles de l'évêché de Senlis, un autre de ses bois. L'évêché était le grand propriétaire de la forêt d'Halatte après le roi. A l'est, on voit la date de 1540 et la croix des Templiers surmontée des lettres D et LA, armoiries de la commanderie de Laigneville, ancienne commanderie templière qui échet à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem lors de l'abolition de l'Ordre du Temple.

Continuer de longer le mur qui a bifurqué sur la droite. 350m plus loin vous sortez de la forêt. Longer le centre équestre sur la droite sur 130m jusqu'à l'intersection avec la rue Louis Blanchet, artère principale d'Aumont-en-Halatte. Prendre la rue Louis Blanchet sur la droite, sur 700m, jusqu'à la place principale avec la mairie à gauche et l'église à droite. A ce carrefour, prendre vers l'ouest la route d'Apremont, dans le prolongement de la rue Louis Blanchet. S'engager dans le parking devant l'église et la salle des fêtes et poursuivre jusqu'à l'ancien lavoir en longeant la salle des fêtes. Tourner à gauche tout de suite après le lavoir et poursuivre cette sente puis la rue de la Fontaine Saint-Gervais sur 350m, jusqu'au parking de la forêt.

FIN DU CIRCUIT

Amis randonneurs et visiteurs, la nature est fragile : aidez-nous à la protéger !

Suivez et faites respecter ces quelques conseils :

- Je ne gare pas ma voiture n'importe où, j'utilise les parkings indiqués.
- Lors de mes balades, je reste sur les sentiers.
- Je respecte les propriétés privées.
- J'évite de laisser des traces, j'emporte mes déchets.
- J'apprends à ne pas faire du bruit.
- Je ne cueille pas de plantes, certaines sont protégées et j'évite de manger les fruits des bois (risque de maladies).
- Si je suis accompagné d'un animal, je le tiens en laisse pour ne pas gêner les animaux sauvages et les autres promeneurs.
- Je ne donne pas à manger aux oiseaux d'eau, ça les rend malades.
- Je suis tolérant et courtois avec les personnes que je rencontre.
- En période de chasse d'octobre à mars, dans les parcelles chassées, je respecte les panneaux et les consignes des chasseurs. Les forêts domaniales ne sont pas chassées le dimanche.
- Je suis vigilant et compréhensif en traversant des chantiers forestiers, ils permettent la gestion de la forêt.
- Je m'équipe en fonction de la météo, je me munis de cartes, jumelles, loupes et je pars à la découverte.
- Je n'allume pas de feu, les risques d'incendie sont réels.
- Je suis très attentif à proximité des pistes d'entraînement des chevaux de course. Je reste en retrait et les laisse passer.
- Je privilégie les transports en commun et le covoiturage pour me rendre sur le lieu de mon excursion et en revenir.